



Imposition sur Héritage Australien

Par **ChristelleF77**, le **19/05/2014 à 12:49**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**rnJe vais bientôt recevoir une somme d'argent venant de l'héritage du mari de ma grand-mère qui vivait en Australie.rnJe vis actuellement à Marseille et je dois m'installer à Nouméa en janvier 2015.rnJe souhaite donc savoir si :rn- cette somme sera soumise à des taxes ou impôts dans le cas où je la déposerai sur mon compte à Marseille.rn- ou si il vaut mieux que je dépose cette somme directement sur un compte domicilié à Nouméa.rnMerci pour vos conseils.

Par **Hubber**, le **01/06/2014 à 13:10**

Bonjour,rnrnDans un premier temps je tiens à vous dire que je ne suis pas un spécialiste mais votre cas relève d'une succession internationale et vous serez taxé en France si vous êtes résident fiscal en France.rnDe plus, en fonction de la somme que vous allez toucher, le fait de la déposer sur un compte en France ou à l'étranger ne changera rien, Tracfin veille.rnrnDe plus, avec l'échange automatique mis en place par les banques, je doute que vous passiez au travers des mailles du filet de Fisc français.rnCordialement

Par **ChristelleF77**, le **01/06/2014 à 22:53**

Merci beaucoup pour ces précisions.